

Règlement des tournois 2025

1 Règles générales

- 1.1. **Champ d'application.** Le présent règlement s'applique à tous les tournois organisés par *Swiss Tennis Padel* ainsi que par ses membres, ou qui relèvent de l'autorité disciplinaire de Swiss Tennis.
- 1.2. **Notion de tournoi.** Est considérée comme tournoi toute compétition qui se dispute selon les règles de jeu applicables du document « Règles du jeu » de *Swiss Tennis Padel*, et qui est basée sur les prescriptions particulières du présent règlement.
- 1.3. **Tournois officiels.** Sont considérés comme officiels les tournois autorisés par *Swiss Tennis Padel* et organisés par les clubs affiliés à *Swiss Tennis Padel*. Tous les autres tournois sont considérés comme *des tournois non officiels*. Pour le classement des joueurs.euses, seuls les résultats des tournois officiels sont pris en considération.
- 1.4. **Obligation de licence.** Ne peuvent participer aux tournois officiels de *Swiss Tennis Padel* que les joueurs.euses qui disposent, au premier jour du tournoi, d'une licence active auprès de *Swiss Tennis Padel*, sans distinction de nationalité, et âgés de 8 ans révolus.

Les joueurs.euses contre lesquels.elles une suspension exécutoire a été prononcée ne peuvent participer à aucun tournoi pendant la durée de la sanction.

- 1.5. **Tournois non-officiels.** Les clubs peuvent en outre organiser des tournois non-officiels où des joueurs.euses non licencié.e.s à *Swiss Tennis Padel* peuvent s'inscrire et participer. Le règlement de ce genre de tournois est du ressort exclusif du club organisateur, la recommandation de *Swiss Tennis Padel* étant de le faire dans le respect des valeurs transmises dans le document « [Esprit Padel](#) » de *Swiss Tennis Padel*.

Dans la suite de ce document, la notion de « tournoi » fera toujours référence à « tournoi officiel ».

- 1.6. **Obligation de suivre ce Règlement.** Les tournois sont organisés selon ce règlement de *Swiss Tennis Padel*. Un club qui souscrit à l'organisation d'un tournoi accepte le règlement de *Swiss Tennis Padel* et doit s'y conformer. Le non-respect du règlement par le club organisateur peut entraîner l'interdiction de tournois futurs. Swiss Tennis se réserve le droit d'appliquer d'autres sanctions conformément à ses statuts et règlements.

Si un club rencontre une difficulté particulière dans l'organisation de son tournoi, il doit en référer le plus vite possible à *Swiss Tennis Padel*.

- 1.7. **Plateforme informatique.** Les clubs organisateurs de tournois et les joueurs.euses y participant, devront utiliser la plateforme informatique Tournament Software (« Tournament Software ») accessible sous le lien suivant : <https://swisstennis-padel.tournamentsoftware.com/>.
- 1.8. **Règles du jeu.** Les tournois se disputent selon les règles du jeu applicables du document « Règles du jeu » de *Swiss Tennis Padel*.

2 **Types de tournois : niveau, classes d'âge et catégories**

- 2.1. **Niveau.** Il existe 7 niveaux de tournois (P20 / P50 / P100 / P200 / P300 / P500 / P1000) qui se différencient en fonction des points distribués (cf. document [Attribution des points Tournois 2025](#)).

Il est recommandé aux joueurs.euses de s'inscrire aux tournois d'un niveau qui leur correspond.

Selon [l'échelle de niveaux](#) disponible sur le site internet de *Swiss Tennis Padel*, voici les recommandations de participation :

- P20 => tournois recommandés pour les joueurs.euses de niveau 4
- P50 => tournois recommandés pour les joueurs.euses de niveau 5
- P100 => tournois recommandés pour les joueurs.euses de niveau 5-6
- P200 => tournois recommandés pour les joueurs.euses de niveau 6-7
- P300 => tournois recommandés pour les joueurs.euses de niveau 6-8
- P500 => tournois recommandés pour les joueurs.euses de niveau 7-9
- P1000 => tournois recommandés pour les joueurs.euses de niveau 8-10

- 2.2. **Classes d'âge.** Un tournoi peut inclure des épreuves pour une ou plusieurs des classes d'âge suivantes :

- Junior (au maximum 18 ans durant l'année civile)
 - o U12 (au maximum 12 ans durant l'année civile)
 - o U14 (au maximum 14 ans durant l'année civile)
 - o U16 (au maximum 16 ans durant l'année civile)
 - o U18 (au maximum 18 ans durant l'année civile)
- Actif (pas de limitation d'âge)
- 35+ (au minimum 35 ans durant l'année civile)
- 45+ (au minimum 45 ans durant l'année civile)

Pour les différentes catégories, c'est l'âge au 31 décembre de l'année civile en cours qui est déterminant.

Pour être autorisé à s'inscrire à un tournoi officiel, il faut répondre à la classe d'âge de l'épreuve. Dès l'âge de 12 ans, un joueur Junior pourra aussi s'inscrire à un tournoi Actif s'il le souhaite (cf. Art. 2.3) ; les adultes, eux, ne sont en revanche pas autorisés à s'inscrire aux tournois de la catégorie Junior.

Pour l'ensemble des classes d'âge, il existe plusieurs types de tournois:

- Double dames (2 dames par paire)
- Double mixte (1 dame et 1 monsieur par paire)
- Double messieurs (2 messieurs par paire)
- Double open (paires ouvertes)

Les dames sont autorisées à participer aux épreuves de Double open. Dans ce cas de figure, l'épreuve pourra comporter des paires « ouvertes » composées soit :

- de deux joueuses,
- d'une joueuse et d'un joueur ou
- de deux joueurs.

Choix et annonce de l'organisateur. C'est à l'organisateur du tournoi de choisir le type de tournoi qu'il souhaite organiser (en collaboration avec *Swiss Tennis Padel* pour les tournois de niveaux P300 / P500 / P1000), et de l'annoncer via la plateforme informatique Tournament Software.

2.3. Catégories de tournois par classe d'âge.

Junior

Pour la classe d'âge Junior (U12, U14, U16 ou U18), il n'existe qu'un seul niveau de tournois : P20.

Actif

Pour la classe d'âge Actif, il existe plusieurs niveaux de tournois :

- Double dames : P20 / P50 / P100
- Double mixte : P20 / P50 / P100
- Double messieurs : P20 / P50 / P100
- Double open : P20 / P50 / P100 / P200 / P300 / P500 / P1000

35+

Pour la classe d'âge 35+, il existe plusieurs niveaux de tournois : P20 / P50 / P100.

45+

Pour la classe d'âge 45+, il existe plusieurs niveaux de tournois : P20 / P50.

2.4. Durée

Dans la mesure du possible, les tournois devraient se dérouler sur :

- P20 : 1 jour
- P50 / P100 : 1 ou 2 jours
- P200 / P300 : 2 jours (1 jour de qualifications + 1 jour de tableau principal)
- P500 / P1000 : 2 jours (tableau principal)

Les matches de classement du tournoi doivent être terminés dans les mêmes délais que les épreuves principales.

Pour les tournois se déroulant sur 2 jours, il faudra veiller à programmer sur le même jour les matches de classement d'une équipe ayant été éliminée.

2.5. Temps de repos minimum entre 2 matches

- Lors d'un tournoi sous forme de groupes (cf. Art. 3.3.) : minimum 15 minutes
- Lors d'un tournoi sous forme de tableau (cf. Art. 3.3.) : minimum 45 minutes

En cas d'accord entre toutes les parties (organisateur du tournoi, joueurs.euses), le temps de repos peut être soit allongé afin de garantir l'intégrité physique des joueurs.euses (notamment dans le cas de longues parties), soit raccourci afin de libérer les joueurs.euses plus rapidement si tel est leur souhait.

2.6. Nombre de matches minimum et maximum par paire

Minimum. Dans la mesure du possible, la recommandation de *Swiss Tennis Padel* est d'assurer :

- P20 / P50 / P100 : au minimum 3 matches par paire
- P200 / P300 / P500 / P1000 : au minimum 2 matches par paire

Maximum. Dans la mesure du possible, la recommandation de *Swiss Tennis Padel* est de limiter le nombre de parties à :

- P20 / P50 / P100 : au maximum 4 matches par paire par jour
- P200 / P300 / P500 / P1000 : au maximum 3 matches par paire par jour

3 Format de jeu et formule sportive

3.1. Format de jeu

Pour l'ensemble des formats de jeu, le « Golden point » (« no-ad ») s'applique, à savoir qu'à 40 / 40, le point suivant détermine le gain du jeu.

Lors d'un double Mixte, s'il y a « Golden point », la personne qui relance doit être du même sexe que la personne qui sert.

Voici les formats applicables par niveau de tournois ; c'est à l'organisateur du tournoi de choisir parmi les formats suivants.

- **P20 Junior / P20**

- « Best of 1 set », avec 1 set de 6 jeux (avec « Golden point » et tie-break éventuel en 7 points à 6 jeux partout)
- « Best of 1 long-set », avec 1 set de 9 jeux (avec « Golden point » et tie-break éventuel en 7 points à 8 jeux partout)
- « Best of 3 sets », avec 2 sets de 4 jeux (avec « Golden point » et tie-break éventuel en 7 points à 3 jeux partout) et un super tie-break en 10 points à la place d'un éventuel 3^{ème} set
- « Best of 3 sets », avec 3 sets de 4 jeux (avec « Golden point » et tie-break éventuel en 7 points à 3 jeux partout)
- « Best of 3 sets », avec 2 sets de 6 jeux (avec « Golden point » et tie-break éventuel en 7 points à 6 jeux partout) et un super tie-break en 10 points à la place d'un éventuel 3^{ème} set

- **Tournois P50 / P100 se déroulant sur 1 jour :**

- « Best of 1 set », avec 1 set de 9 jeux (avec « Golden point » et tie-break éventuel en 7 points à 8 jeux partout)
- « Best of 3 sets », avec 3 sets de 4 jeux (avec « Golden point » et tie-break éventuel en 7 points à 3 jeux partout)
- « Best of 3 sets », avec 2 sets de 6 jeux (avec « Golden point ») et un super tie-break en 10 points à la place d'un éventuel 3^{ème} set
- « Best of 3 sets », avec 3 sets de 6 jeux (avec « Golden point » et tie-break éventuel en 7 points à 6 jeux partout)

- **Tournois P50 / P100 / P200 / P300 / P500 / P1000 se déroulant sur 2 jours :**

- « Best of 1 set », avec 1 set de 9 jeux (avec « Golden point » et tie-break éventuel en 7 points à 8 jeux partout)
- « Best of 3 sets », avec 2 sets de 6 jeux (avec « Golden point ») et un super tie-break en 10 points à la place d'un éventuel 3^{ème} set
- « Best of 3 sets », avec 3 sets de 6 jeux (avec « Golden point » et tie-break éventuel en 7 points à 6 jeux partout)

Swiss Tennis Padel recommande de disputer les matches de classement sur un format de « Best of 1 set », avec 1 set de 9 jeux (avec « Golden point » et tie-break éventuel en 7 points à 8 jeux partout).

3.2. Formule sportive

La formule sportive constitue le mode d'organisation d'un tournoi. Selon le niveau du tournoi, il sera proposé un mode d'organisation différent, ce indépendamment de la catégorie du tournoi (ex. Double Mixte) et de la classe d'âge (ex. Actif).

Voici les formules sportives applicables par niveau de tournois :

- P20 Junior / P20 : Groupes (+ Matches de classement)
- P50 / P100 : Tableau ou Tableau avec qualifications
- P200 / P300 : Tableau avec qualifications
- P500 / P1000 : Tableau

3.3. Détail des formules sportives par niveau de tournoi

3.3.1 P20 Junior / P20 : Groupes (+ Matches de classement)

- **Principe.** Les tournois P20 Junior / P20 se disputent sur une demi-journée sous la forme de groupes indépendants où chaque équipe rencontre toutes les autres équipes de son groupe.
Si le tournoi comporte 2 groupes, des matches de classement ont lieu à l'issue de la phase de groupes pour déterminer le classement final du tournoi.
- **Constitution des groupes**
 - Nombre d'équipes :
 - o Le nombre d'équipes participant à un tournoi par groupe peut être de 4, 5, 6, ou 8 équipes. Si plus de 8 équipes souhaitent participer au tournoi, que le nombre maximum de participants est déjà atteint et que le nombre de terrains disponibles est suffisant, l'organisateur pourra alors organiser en parallèle un autre tournoi de niveau équivalent.
 - Têtes de série :
 - o S'il n'y a qu'un seul groupe, il n'y a pas de tête de série.
 - o S'il y a 2 groupes, il y a 2 têtes de série, une par groupe.

Constitution des groupes selon le nombre d'équipes participant au tournoi (pour des tournois de 4, 5, 6 ou 8 équipes)

Nombre d'équipes inscrites	Nombre de groupes	Nombre d'équipes par groupe
4	1	4
5	1	5
6	2	3
8	2	4

- **Résultats et classification par groupe**

La classification d'un groupe est obtenue par l'attribution de :

- 2 points par partie gagnée (victoires par Walkover (W.O.) incluses)
- 1 point par partie jouée et perdue
- 0 point par partie en cas de défaite par W.O. ou par disqualification

En cas d'égalité de points entre 2 équipes d'un même groupe, leur classification est établie en tenant compte du résultat de leur confrontation directe.

En cas d'égalité de points entre 3 équipes d'un même groupe, leur classification est établie en tenant compte pour toutes les parties du groupe :

- du pourcentage de sets gagnés sur l'ensemble des sets disputés par chacune d'elles ;
- puis, en cas de nouvelle égalité, du pourcentage de jeux gagnés sur l'ensemble des jeux disputés par chacune d'elles ;
- enfin, en cas de nouvelle égalité, c'est à l'organisateur du tournoi qu'il revient de départager les équipes par tirage au sort. Les modalités et l'organisation du tirage au sort relèvent de la compétence du responsable du tournoi. La décision finale sur ce sujet revient au responsable du tournoi.

Pour toute partie du groupe ayant donné lieu à un W.O., le score attribué est le score forfaitaire : nombre de manches et de jeux prévus par le format de la partie.

En cas d'abandon ou de disqualification en cours de partie, le score à enregistrer est donné par l'attribution au vainqueur de tous les jeux restant à disputer au moment de l'arrêt de la partie.

Toute équipe inscrite dans un groupe a l'obligation de disputer toutes les parties prévues. En cas de forfait d'une équipe pour une ou plusieurs de ses parties de groupe, l'organisateur est en droit de disqualifier l'équipe. L'équipe apparaîtra sur l'état de résultats comme disqualifiée et ne marquera aucun point sur l'ensemble de la compétition.

- **Résultats et classement du tournoi**

- Pour les tournois comportant 2 groupes, des matches de classement ont lieu à l'issue de la phase de groupes, opposant respectivement les premiers, deuxièmes et troisièmes de chaque groupe, ainsi que les quatrièmes s'il y a 4 équipes par groupe.
- Ces matches de classement détermineront le classement final des équipes dans le tournoi.

3.3.2 P50 / P100 : tableau ou tableau avec qualifications

- **Principe général.** Les tournois P50 / P100 peuvent se disputer selon l'une ou l'autre des 2 options suivantes :
 - sur 1 jour sous la forme d'un tableau principal rassemblant l'ensemble des équipes participantes
 - sur 2 jours sous la forme suivante :
 - o 1er jour : phase de qualifications donnant accès au tableau principal pour les 2 meilleures équipes
 - o 2ème jour : tableau principal rassemblant 8 équipes au total (2 issues des qualifications et 6 qualifiées directement)

C'est à l'organisateur du tournoi P50 / P100 de choisir sous quelle forme il souhaite organiser son tournoi.

Tournoi P50 / P100 sur un jour avec un tableau principal unique

- **Principe.** Dans ce cas de figure, les tournois P50 / P100 se disputent sur 1 jour sous la forme d'un tableau principal unique rassemblant toutes les équipes.
- **Constitution du tableau**
 - Nombre d'équipes :
 - o Un tournoi P50/P100 sur un jour avec un tableau principal unique est composé de 6 à 16 équipes.
 - Têtes de série :
 - o Nombre de têtes de série : 4
 - o Seules les têtes de Série 1 et 2 sont placées de part et d'autre du tableau (TS 1 en haut du tableau ; TS 2 en bas). Le placement dans le tableau des têtes de série 3 et 4 est défini par tirage au sort par l'organisateur du tournoi. Les modalités et l'organisation du tirage au sort relèvent de la compétence du responsable du tournoi. La décision finale sur ce sujet revient au responsable du tournoi.

- C'est au club organisateur de constituer le tableau.
- **Résultats et classement du tournoi**
 - Toutes les équipes sont classées en fonction du tour atteint, de la configuration du tableau et des éventuels matches de classement.
 - Les matches de classement sont disputés entre des équipes ayant perdu au même tour.
- **Cas spécifique dans le cas où seulement 4 ou 5 équipes sont inscrites**

Si un tournoi annoncé P50/P100 comporte 4 ou 5 équipes, il peut quand même avoir lieu mais les points attribués à l'issue du tournoi pour le ranking sont ceux d'un tournoi de niveau inférieur

Exemples :

- Un tournoi annoncé P50 avec 4 ou 5 équipes sera disputé sous forme de groupe (comme décrit au paragraphe 3.3.1) et attribuera finalement les points d'un tournoi P20
- Un tournoi annoncé P100 avec 4 ou 5 équipes sera disputé sous forme de tableau et attribuera finalement les points d'un tournoi P50

Tournoi P50 / P100 sur deux jours avec tableau principal et qualifications

- **Principe.** Dans ce cas de figure, les tournois P50 / P100 se disputent sur 2 jours sous la forme suivante :
 - 1^{er} jour : phase de qualifications donnant accès au tableau principal pour les 2 meilleures équipes
 - 2^{ème} jour : tableau principal rassemblant 8 équipes au total, 2 équipes issues des qualifications et 6 équipes qualifiées directement.
- **Constitution du tableau**
 - Nombre d'équipes :
 - Un tournoi P50/P100 sur deux jours avec tableau principal et qualifications, est composé de 9 à 22 équipes. C'est à l'organisateur de définir le nombre d'équipes acceptées à son tournoi.
 - Si moins de 4 équipes sont inscrites, le tournoi n'a pas lieu.
 - Si 4, 5, 6, 7 ou 8 équipes au total participent au tournoi, le tournoi peut avoir lieu et il est alors organisé selon les modalités d'un tournoi P50/P100 sur un jour avec un tableau principal unique, tel que décrit au point précédent.
 - Si 9 équipes ou plus participent au tournoi, il y aura alors un tableau principal (avec 6 équipes qualifiées directement) et une phase de

qualifications donnant accès au tableau principal pour les 2 meilleures équipes, selon les modalités suivantes :

Phase de qualifications sous forme de groupe.s :

- Si le nombre d'équipes dans les qualifications est de 3, 4 ou 5, un groupe sera formé. Toutes les équipes du groupe se rencontreront entre elles afin de déterminer les 2 équipes qualifiées
- Si le nombre d'équipes dans les qualifications est de 6 équipes, 2 groupes de 3 équipes seront formés. Dans chaque groupe, chaque équipe jouera contre toutes les autres et le vainqueur de chaque groupe sera qualifié
- L'organisation de la phase de qualifications par groupe.s se fera comme décrit au paragraphe 3.3.1

Phase de qualifications sous forme de tableau :

- Si le nombre d'équipes dans les qualifications est de 7 à 16, un tableau de qualifications sera composé et les 2 équipes finalistes seront qualifiées

- Têtes de série
 - Nombre de têtes de série du tableau principal : 4
 - Nombre de têtes de série dans les groupes de qualifications (si phase de qualifications sous forme de groupes) : 2
 - Nombre de têtes de série du tableau de qualifications (si phase de qualifications sous forme de tableau) : 4
 - Seules les Têtes de Série 1 et 2 sont placées de part et d'autre du tableau (TS 1 en haut du tableau ; TS 2 en bas). Le placement dans le tableau des têtes de série 3 et 4 sera défini par tirage au sort par l'organisateur du tournoi. Les modalités et l'organisation du tirage au sort relèvent de la compétence du responsable du tournoi. La décision finale sur ce sujet revient au responsable du tournoi.
- C'est au club organisateur de constituer le tableau.

• **Résultats et classement du tournoi**

- Toutes les équipes doivent être classées en fonction du tour atteint, de la configuration du tableau et des éventuels matches de classements.
- Dans le tableau principal, c'est le classement du tournoi qui détermine de nombre de points attribués à chaque équipe. Dans la phase de qualifications, c'est le nombre de matches gagnés.
- Le détail des points auxquels donnent droit les tournois est disponible dans le document [Attribution des Points – Tournois 2025](#).

3.3.3 P200 / P300 : Tableau avec qualifications

- **Principe.** Les tournois P200 / P300 se disputent en principe sur 2 jours sous la forme suivante :
 - 1^{er} jour : phase de qualifications donnant accès au tableau principal pour les 2 meilleures équipes
 - 2^{ème} jour : tableau principal rassemblant 8 équipes au total, 2 équipes issues des qualifications et 6 équipes qualifiées directement.
- **Constitution du tableau**
 - Nombre d'équipes
 - Un tournoi P200/P300 est composé de 6 à 22 équipes. C'est à l'organisateur de définir le nombre d'équipes acceptées à son tournoi.
 - Si moins de 6 équipes sont inscrites, le tournoi n'a pas lieu.
 - Si 6, 7 ou 8 équipes au total participent au tournoi, le tournoi peut avoir lieu et il n'y a alors pas de phase de qualifications. Toutes les équipes jouent le tableau principal sur un seul jour.
 - Si 9 équipes ou plus participent au tournoi, il y aura alors un tableau principal (avec 6 équipes qualifiées directement) et une phase de qualifications donnant accès au tableau principal pour les 2 meilleures équipes, selon les modalités suivantes :

Phase de qualifications sous forme de groupe.s :

- Si le nombre d'équipes dans les qualifications est de 3, 4 ou 5, un groupe sera formé. Toutes les équipes du groupe se rencontreront entre elles afin de déterminer les 2 équipes qualifiées
- Si le nombre d'équipes dans les qualifications est de 6 équipes, 2 groupes de 3 équipes seront formés. Dans chaque groupe, chaque équipe jouera contre toutes les autres et le vainqueur de chaque groupe sera qualifié
- L'organisation de la phase de qualifications par groupe.s se fait comme décrit au paragraphe 3.3.1

Phase de qualifications sous forme de tableau :

- Si le nombre d'équipes dans les qualifications est de 7 à 16, un tableau de qualifications sera composé et les 2 équipes finalistes seront qualifiées
- Têtes de série
 - Nombre de têtes de série du tableau principal : 4
 - Nombre de têtes de série dans les groupes de qualifications (si

- phase de qualifications sous forme de groupes) : 2
- Nombre de têtes de série du tableau de qualifications (si phase de qualifications sous forme de tableau) : 4
- Seules les Têtes de Série 1 et 2 sont placées de part et d'autre du tableau (TS 1 en haut du tableau ; TS 2 en bas). Le placement dans le tableau des têtes de série 3 et 4 sera défini par tirage au sort par l'organisateur du tournoi. Les modalités et l'organisation du tirage au sort relèvent de la compétence du responsable du tournoi. La décision finale sur ce sujet revient au responsable du tournoi.
- C'est au club organisateur de constituer le tableau (en collaboration avec *Swiss Tennis Padel* uniquement pour les tournois P300).
- **Résultats et classement du tournoi**
 - Toutes les équipes doivent être classées en fonction du tour atteint, de la configuration du tableau et des éventuels matches de classements.
 - Dans le tableau principal, c'est le classement du tournoi qui détermine de nombre de points attribués à chaque équipe. Dans la phase de qualifications, c'est le nombre de matches gagnés.
 - Le détail des points auxquels donnent droit les tournois est disponible dans le document [Attribution des Points – Tournois 2025](#).

3.3.4 P500 / P1000 : Tableau

- **Principe.** Les tournois P500 / P1000 sont les tournois les plus importants du circuit de tournois *Swiss Tennis Padel*. Ils se disputent sur 2 jours sous la forme d'un tableau principal :
 - 1^{er} jour : jusqu'aux quarts de finale (compris)
 - 2^{ème} jour : demi-finales et finale
- **Constitution du tableau**
 - Nombre d'équipes :
 - Le nombre d'équipes participant à un tournoi P500 / P1000 peut être de 8, 12, 16, 20 ou 24 équipes. Si seules 8 équipes participent au tournoi, alors le tournoi doit s'organiser sur une seule journée.
 - Têtes de série :
 - Le nombre de têtes de série dépend du nombre de paires participant au tournoi, comme suit :

<ul style="list-style-type: none"> ■ 8, 12, 16 ou 20 paires ■ 24 paires 	4 têtes de série 8 têtes de série
---	--------------------------------------

- Seules les têtes de série 1 et 2 sont placées de part et d'autre du tableau (TS 1 en haut du tableau ; TS 2 en bas). Toutes les autres paires têtes de série sont placées ensuite par tirages au sort successifs par «chapeau» : 3-4 / 5-8... Les modalités et l'organisation du tirage au sort relèvent de la compétence du responsable du tournoi. La décision finale sur ce sujet revient au responsable du tournoi.
- C'est au club organisateur de constituer le tableau, en collaboration avec *Swiss Tennis Padel*.

- **Résultats et classement du tournoi**

- Toutes les équipes doivent être classées en fonction du tour atteint, de la configuration du tableau et des éventuels matches de classements.
- Les matches de classement doivent être disputés entre des équipes ayant perdu au même tour.

3.4. Récapitulatif des types de tournois

	P20	P50	P100	P200	P300	P500	P1000
Ouvert à qui ?	Licencié.e.s Niveau 4 (reco)	Licencié.e.s Niveau 5 (reco)	Licencié.e.s Niveau 5-6 (reco)	Licencié.e.s Niveau 6-7 (reco)	Licencié.e.s Niveau 6-8 (reco)	Licencié.e.s Niveau 7-9 (reco)	Licencié.e.s Niveau 8-10(reco)
Combien de fois par an ?	Illimité	illimité	illimité	50x (approx.)	24x (approx.)	12x (approx.)	3x (1 par région linguistique)
Choix de date / calendrier?	Club	Club	Club	Club	Club et Swiss Tennis Padel	Club et Swiss Tennis Padel	Club et Swiss Tennis Padel
Formule sportive	Groupes	Tableau ou Qualif. + Tableau	Tableau ou Qualif. + Tableau	Qualif. + Tableau	Qualif. + Tableau	Tableau	Tableau
Prize money	Facultatif	Facultatif	Facultatif	Facultatif	Facultatif	Obligatoire	Obligatoire
Durée estimative	1 jour	1 ou 2 jours	1 ou 2 jours	2 jours: • 1 jour Qualif. • 1 jour tableau	2 jours: • 1 jour Qualif. • 1 jour tableau	2 jours	2 jours
Nombre max. d'équipes	8 équipes	• 16 si 1 jour • 22 si 2 jours	• 16 si 1 jour • 22 si 2 jours	22 équipes	22 équipes	24 équipes	24 équipes
Catégories possibles	•Open •Mixte •Dames •Messieurs	• <u>Actif</u> • 35+ • 45+ • Junior	•Open •Mixte •Dames •Messieurs	• <u>Actif</u> • 35+ • 45+	•Open •Mixte •Dames •Messieurs	• <u>Actif</u> • 35+	•Open • <u>Actif</u>

4 Processus d'organisation d'un tournoi

4.1. **Principe.** L'organisation des tournois P20 / P50 / P100 / P200 se fera directement par le club organisateur. Pour les tournois P300 / P500 / P1000, l'organisation se fera en collaboration entre le club organisateur et *Swiss Tennis Padel* dans un souci d'harmonisation du calendrier.

4.2. **Conditions d'obtention de l'autorisation d'organiser un tournoi officiel**

L'autorisation est accordée par *Swiss Tennis Padel* lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Le Club organisateur doit être membre de *Swiss Tennis Padel* ;
- Le tournoi ne peut se disputer que sur des courts de Padel annoncés à *Swiss Tennis Padel* ;
- Le tournoi doit être annoncé conformément aux prescriptions en vigueur (cf. Art. 4.3.) ;
- Le tournoi doit être placé sous la direction d'un responsable de tournoi ;
- Les installations de padel doivent être conformes aux exigences réglementaires en ce qui concerne notamment les dimensions des courts et la hauteur de la salle ;
- Le tournoi doit répondre à toutes les exigences du présent règlement.

Une requête doit être adressée à *Swiss Tennis Padel* pour obtenir des dérogations aux présentes conditions d'obtention d'une autorisation.

4.3. **Marche à suivre pour le Club organisateur**

Si les conditions précitées sont remplies, le club membre de *Swiss Tennis Padel* doit alors saisir sa demande d'homologation de tournoi directement sur la plateforme informatique Tournament Software, disponible en ligne sous <https://swisstennis-padel.tournamentsoftware.com/>.

Lors de la demande d'homologation d'un tournoi, le club organisateur devra entre autres préciser les éléments suivants :

- Nom du tournoi
- Type de tournoi (Classe d'âge, niveau, épreuves, format de jeu)
- Formule sportive (selon le niveau du tournoi)
- Délai et prix d'inscription
- Lieu (installations) et dates et horaires du tournoi
- Nombre d'équipes maximum acceptées
- E-mail et numéro de téléphone de contact
- Balles utilisées

- Prize money éventuel
- Autres éléments importants (hauteur sous-plafond par exemple)

Une fois la demande d'homologation saisie par le Club, celle-ci sera ensuite revue par *Swiss Tennis Padel* (qui se réserve le droit d'homologuer ou non un tournoi dans le cadre de l'harmonisation de son calendrier). L'homologation d'un tournoi n'est en aucun cas garantie, même lorsque toutes les conditions définies dans le présent règlement sont dûment remplies. Le tournoi est réputé avoir été autorisé par *Swiss Tennis Padel* lorsqu'il est publié dans le calendrier officiel des tournois disponible sur Tournament Software, donc visible par tous et ouvert aux inscriptions.

L'autorisation peut être refusée si un tournoi ne satisfait pas aux exigences du règlement ou si la date prévue pour son déroulement concurrence un autre tournoi d'importance nationale.

Une autorisation peut par ailleurs être retirée ultérieurement si un tournoi ne satisfait plus aux exigences du présent règlement.

Swiss Tennis Padel peut déléguer certains de ses employés en tant qu'observateurs à tous les tournois officiels.

4.4. Dates et délais

Pour l'ensemble des tournois, un club devra faire sa demande d'homologation dans Tournament Software au minimum 3 semaines avant le premier jour du tournoi, ceci pour garantir la bonne organisation du tournoi. Si le Club ne respecte pas ce délai, *Swiss Tennis Padel* pourra accepter - ou non - de saisir l'homologation directement dans la plateforme informatique Tournament Software.

4.5. Saisie et annonce des résultats

Seul l'organisateur du tournoi est responsable de la saisie et de l'enregistrement des résultats du tournoi qu'il a encadré. La saisie des résultats s'effectue directement dans Tournament Software, disponible en ligne sous <https://swisstennis-padel.tournamentsoftware.com/>, ou alors via le logiciel associé dédié plus spécifiquement à la gestion des tournois, Tournament Planner, en l'ayant préalablement téléchargé et installé.

A l'issue d'un tournoi, l'enregistrement des résultats doit se faire dans un délai de 48h maximum après la fin du tournoi. Les résultats remontent alors automatiquement dans les bilans des compétiteurs.trices et sont pris en compte dans le calcul de leur classement.

5 Inscription des joueurs.euses et sélection des paires

- 5.1. **Conditions de base d'inscription.** Les tournois officiels de *Swiss Tennis Padel* sont ouverts uniquement aux joueurs.euses qui disposent d'une licence active auprès de *Swiss Tennis Padel* à la date du tournoi, sans distinction de nationalité, et âgés de 8 ans révolus au premier jour du tournoi.
- 5.2. **Montant.** La recommandation de *Swiss Tennis Padel* est de limiter le montant d'inscription à 50 CHF maximum par personne et par tournoi. C'est au club organisateur de fixer le montant d'inscription demandé aux participants et de l'indiquer lors de l'annonce du tournoi.
- 5.3. **Ouverture des inscriptions.** Pour l'ensemble des tournois officiels, sans distinction de catégorie et de niveau, les inscriptions sont ouvertes dès lors que le tournoi a été annoncé par le club organisateur et validé par *Swiss Tennis Padel* sur la plateforme Tournament Software, en principe 3 semaines avant le début du tournoi.
- 5.4. **Fermeture des inscriptions.** Pour l'ensemble des tournois, le club organisateur est libre de fixer la date limite d'inscription, au plus tard 4 jours avant le premier jour du tournoi. Ce délai permet aux joueurs.euses de prendre connaissance des horaires de jeu et de s'organiser en fonction.

L'organisateur du tournoi ne tiendra compte des inscriptions tardives que si le nombre maximum de paires n'a pas encore été atteint à l'échéance du délai d'inscription, ou en cas de désistement, resp. d'absence de joueurs.euses.

5.5. **Nombre de paires participant à un tournoi, minimum et maximum**

Nombre minimum.

Le minimum de paires dépend du niveau du tournoi :

- P20 : 4 paires au minimum
- P50 / P100 : selon les modalités d'organisation du tournoi (cf. Art. 3.3.2)
- P200 / P300 : 6 paires au minimum
- P500 / P1000 : 8 paires au minimum

Si le nombre minimum n'est pas atteint à la fin du délai d'inscription, le tournoi peut quand même avoir lieu mais il ne sera pas homologué.

Nombre maximum.

Le maximum de paires dépend du niveau du tournoi :

- P20 : 8 paires maximum
- P50 / P100 se déroulant sur 1 jour : 16 paires maximum
- P50 / P100 se déroulant sur 2 jours : 22 paires maximum
- P200 / P300 : 22 paires maximum
- P500 / P1000 : 24 paires maximum

5.6. **Obligation des participants de disputer tous les matches.** Toute paire inscrite à un tournoi officiel a l'obligation de disputer l'ensemble des parties demandées par l'organisateur, y compris les éventuels matches de classement.

5.7. **Droit de participation, surnombre et nombre insuffisant d'inscriptions**

- Chaque paire qui s'est inscrite conformément au règlement doit pouvoir participer au tournoi, pour autant qu'elle remplit les conditions de participation énoncées et les conditions particulières du tournoi concerné et qu'elle ne soit pas surnuméraire. Le Club organisateur tranche sans appel les cas douteux.
- En cas de surnombre d'inscriptions, c'est au club organisateur de définir la liste des paires autorisées à participer à son tournoi. Les paires sont sélectionnées en 1^{er} lieu sur la base de la valeur de la paire au classement Swiss Tennis Padel, en additionnant les classements des 2 joueurs.euses, et en 2^{ème} lieu selon la date de leur inscription (la date d'inscription du dernier joueur.euse à s'inscrire faisant foi).
- Les critères de sélection énoncés au point précédent peuvent varier pour certains tournois de niveau P20 et P50 pour lesquels cela aura été annoncé lors de la publication du tournoi, dans le but de permettre à de nouveaux joueurs.euses sans classement de commencer à participer à des tournois. Dans ce cas, les paires sont sélectionnées uniquement sur la base de leur date d'inscription (la date d'inscription du dernier joueur.euse à s'inscrire faisant foi).
- Lorsque le nombre d'inscriptions reçues est insuffisant, il est possible d'admettre des paires ayant un classement inférieur afin de compléter les épreuves.
- Les paires dont les inscriptions n'ont pu être prises en considération doivent être informées dès que possible. Toutes les prestations financières éventuellement déjà perçues devront leur être remboursées dix jours au plus tard après la fin du tournoi.
- La constitution des groupes et des tableaux est effectuée au moins 4 jours avant le premier jour du tournoi. Le jour même, le club organisateur doit alors publier les groupes/tableaux et le programme des matches sur la plateforme informatique Tournament Software. Les participant.e.s sont alors notifié.e.s que le programme des matches est en ligne, ceci au minimum 3 jours avant le début du tournoi.

5.8. **Têtes de série**

- **Notion de têtes de série**

Avant le tirage au sort, les meilleures paires de chaque épreuve seront placées dans le tableau ou les groupes sur la base de leur valeur de classement *Swiss Tennis Padel*.

- **Critères pour l'établissement des têtes de série**

L'établissement des têtes de série est effectué par le responsable du tournoi sur la base de la valeur de la paire au classement *Swiss Tennis Padel*, en additionnant les positions au classement des 2 joueurs.euses.

- **Nombre de têtes de série, placement**

Le nombre de têtes de série et leur placement dans les groupes / tableaux est détaillé au chapitre relatif au « Détail des formules sportives par niveau de tournoi » (cf. Art. 3.3).

5.9. Désistement

- Tout désistement doit être communiqué le plus tôt possible par écrit à l'organisateur du tournoi. Si le désistement parvient à celui-ci avant le tirage au sort, il n'aura aucune conséquence pour le classement des joueurs.euses de la paire. L'organisateur est tenu dans ce cas de rembourser la prestation financière éventuellement déjà payée par les joueurs.euses de la paire, au plus tard 10 jours après la fin du tournoi.
- Pour les paires qui annoncent leur désistement à l'organisateur après la constitution des groupes/tableaux, quel que soit le motif du désistement, l'organisateur pourra retenir ou demander les taxes d'inscription, s'il n'admet pas une autre paire dans les groupes/tableaux à leur place.

Si la paire s'étant désistée refuse de payer les taxes d'inscription, le désistement sera alors considéré comme une absence non-motivée au sens du [Catalogue d'amendes/de sanctions de Swiss Tennis Padel](#) et pourra de ce fait engendrer des sanctions potentielles.

- Dans un tournoi qui ne comprend que 4 équipes, dans le cas d'un désistement non remplacé, le tournoi pourra quand même avoir lieu et restera officiel.
- Si une paire tête de série se désiste et qu'aucune partie de l'épreuve concernée n'a été disputée, on pourra désigner des nouvelles têtes de série. Dans ce cas, les variantes suivantes sont possibles ;
 - Les paires têtes de série avancent d'une position. La dernière position de tête de série sera occupée par la meilleure paire jusqu'ici non placée.
 - Attribution directe de la position de tête de série devenue vacante avec la meilleure paire jusqu'ici non placée.

Dans les deux cas, les positions devenues vacantes devront être attribuées à des paires précédemment surnuméraires, ou à des paires qui se sont inscrites après la clôture des inscriptions ou le tirage au sort. Toutefois, ces paires ne doivent pas être mieux classées que la dernière paire tête de série (somme des positions au classement des 2 joueurs.euses).

- Si une paire non tête de série se désiste, la place devenue libre pourra être occupée par une paire surnuméraire, resp. par une paire qui s'est inscrite après la clôture des inscriptions ou le tirage au sort. Toutefois, cette paire ne doit pas être mieux classée que la dernière paire tête de série (somme des positions au classement des 2 joueurs.euses).

5.10. **Modification des paires et Wild Cards (WC)**

Avant la date limite d'inscription, les joueurs.euses sont libres de modifier la composition de leur paire.

Après la date limite d'inscription, aucune recomposition de paires n'est possible, à l'exception d'une demande de WC.

Un.e joueur.euse d'une paire s'étant désisté.e après la date limite d'inscription mais avant le début du tournoi, peut demander une WC au club organisateur avec un autre partenaire. Cette demande doit être formulée par écrit auprès du club organisateur dans les délais impartis. Si l'organisateur accepte, alors une paire pourra être « recomposée », mais uniquement via cette demande de WC.

Si plusieurs paires se désistent et que certain.e.s joueurs.euses des paires s'étant désisté.e.s restent disponibles, le club organisateur peut alors, avec leur accord, « recomposer » les paires à sa meilleure convenance de manière à optimiser le tableau/les groupes. Toutefois, la ou les nouvelles paires « reconstituées » ne doivent pas être mieux classées que la dernière paire tête de série (somme des positions au classement des 2 joueurs.euses).

Si l'effectif du tournoi n'est pas complet, le club organisateur peut encore intégrer des paires pour compléter l'effectif du tournoi ; il pourra notamment proposer une Wild Card supplémentaire.

6 *Organisation et déroulement du tournoi*

6.1. **Responsable du tournoi**

Le club organisateur désigne un responsable du tournoi, et un suppléant en cas

d'absence ou d'indisponibilité.

Le responsable du tournoi n'est pas autorisé à participer au tournoi dont il est responsable.

Le responsable du tournoi est en charge de l'administration, de l'organisation et du déroulement réglementaire du tournoi. Il répond envers *Swiss Tennis Padel* de l'obligation de présenter des comptes et du devoir de faire rapport conformément aux clauses du présent règlement, du RL et des directives de *Swiss Tennis*.

Parmi les missions principales dévolues au club organisateur et à son responsable de tournoi figurent, entre autres :

- Fixer la date du tournoi et la date limite d'inscription
- Fixer le montant des droits d'inscription des joueurs.euses
- Déterminer les balles utilisées, la formule sportive et le format de jeu
- Arrêter la liste des paires admises à participer
- Procéder au tirage au sort et définir les horaires de matches
- Avertir les participants que le plan de jeu est en ligne
- Veiller au bon déroulement de la compétition
- Prendre toute mesure jugée utile pour assurer, dans le temps imparti, la bonne marche du tournoi jusqu'à son achèvement
- Dans le cas où le tournoi ne peut pas aller jusqu'à son terme et qu'un prize money a été annoncé, prévoir le partage des prix en tenant compte des paires restant en course et de l'état d'avancement du tournoi
- A l'issue du tournoi, enregistrer les résultats dans un délai de 48h maximum

- 6.2. **Installations.** Les compétitions de padel homologuées par *Swiss Tennis Padel* se disputent exclusivement sur des installations de padel conformes aux exigences réglementaires notamment en ce qui concerne les dimensions des courts et, si le tournoi a lieu en intérieur, la hauteur de jeu au-dessus du terrain, tel que mentionné dans le document « [Règles du jeu](#) » de *Swiss Tennis Padel*. Sur ce dernier point, il est recommandé de disposer idéalement d'une hauteur sous plafond de 7 mètres minimum en tout endroit du terrain. Lors de l'annonce du tournoi, l'organisateur du tournoi devra spécifier les caractéristiques de ses installations.
- 6.3. **Balles.** Il n'y a pas de recommandation spécifique sur les balles à utiliser. La marque des balles utilisées devra en revanche être précisée par l'organisateur lors de l'annonce du tournoi.

Concernant les changements de balles, pour les tournois de niveaux P300 / P500 / P1000, des balles neuves doivent être utilisées pour chaque rencontre du tableau principal (hors matches de classement). Pour les tournois de niveaux

P20 / P50 / P100 / P200 ainsi que pour l'ensemble des matches de classement, on ne pourra pas utiliser des balles ayant déjà servi plus de 2 rencontres.

6.4. **Echauffement.** La période d'échauffement des joueurs.euses ne peut excéder 5 minutes:

- avant une partie;
- après une interruption de plus de 20 minutes;
- après déplacement d'une partie interrompue de l'extérieur en salle, ou inversement.

6.5. **Coaching.** Le coaching est autorisé selon les règles générales suivantes communes à l'ensemble des épreuves :

- Le coach doit impérativement être licencié de *Swiss Tennis Padel*
- Un coach peut conseiller plusieurs paires participant au tournoi ou au championnat
- Un coach ne peut dispenser ses conseils que pendant les temps de repos, et uniquement pendant les temps de repos.
- Le coach ne doit en aucun cas intervenir lors de discussions / litige entre joueurs.euses
- En cas de comportement répréhensible de la part du coach, le code de conduite s'applique, de fait, à la paire qu'il conseille (cf. Art. 6.9).
- Afin de pouvoir conseiller ses joueurs.euses lors d'une partie, le coach doit se présenter et se signaler à l'organisateur avant le début de la partie.

6.6. **Arbitre** : pour l'ensemble des tournois, les matches se jouent sans arbitre. *Swiss Tennis Padel* aspire à ce que toutes les parties se jouent avec respect et fair-play en suivant sa charte sportive « [Esprit Padel](#) ».

6.7. **Présence d'une équipe, retards**

- Les équipes qui se sont inscrites à un tournoi et qui ont été acceptées par l'organisateur sont tenues d'y participer.
- Une équipe (à savoir les 2 joueurs.euses de l'équipe) est considérée en retard si elle ne se présente pas à l'organisateur du tournoi au maximum 15 minutes après l'heure fixée pour sa partie.
- Le responsable du tournoi peut décider de disqualifier les équipes qui se sont présentées en retard.
- Dans le cas d'une formule sportive avec groupes, les paires en retard sont considérées absentes pour le match concerné mais pas pour tous les matches du groupe.
- Dans le cas d'un tableau, les paires en retard sont considérées W.O.

6.8. **Conditions météorologiques**

Si le tournoi se déroule en extérieur, c'est au club organisateur de décider si le tournoi peut effectivement avoir lieu en fonction des conditions de pluie et / ou de chaleur extrême.

6.9. Comportement des joueurs.euses et des personnes d'accompagnement

Les joueurs.euses sont tenu.e.s de se soumettre aux recommandations et aux instructions du responsable du tournoi. En cas de divergences d'opinion, tous les efforts doivent être entrepris pour obtenir un arrangement à l'amiable. Si cela n'est pas possible, c'est le responsable du tournoi qui tranche.

Les joueurs.euses sont tenu.e.s de respecter le code de conduite établi par Swiss Tennis dans le document [Code of Conduct](#).

Ainsi, les directives de *Swiss Tennis* sont applicables en ce qui concerne notamment le comportement des joueurs.euses selon le [Catalogue d'amendes/de sanctions de Swiss Tennis Padel](#). En cas de violation des comportements définis dans ce document, les amendes et sanctions correspondantes sont applicables.

De la même manière, les proches des joueurs.euses, ainsi que les accompagnateurs et les coaches sont aussi tenus de respecter le code de conduite établi par Swiss Tennis dans le document [Code of Conduct](#).

6.10. Engagement d'une partie, abandon en cours de partie (W.O.)

Une partie est considérée comme engagée dès le début de la période d'échauffement.

Si une équipe refuse d'engager une partie d'un tournoi, cette partie est alors perdue pour cette équipe par W.O. Elle est de la sorte irrévocablement éliminée de l'épreuve, indépendamment du mode adopté pour le tournoi.

Si une équipe abandonne une partie en cours de jeu, la partie est alors déclarée perdue pour cette équipe par W.O. Elle pourra cependant disputer les parties suivantes dans les tournois comportant des groupes ou des matches de classement. Elle comptabilisera ainsi ses points selon les résultats de ses parties suivantes.

Une partie engagée ne peut être interrompue prématurément qu'en cas de blessure grave ou pour une autre raison impérative, et ce uniquement avec l'accord du responsable du tournoi.

Les W.O. non justifiés sont considérés comme des absences non motivées au sens du [Catalogue d'amendes/de sanctions de Swiss Tennis Padel](#) et peuvent de ce fait engendrer des sanctions potentielles.

Dans tous les cas de figure, une paire ne disputant aucun match du tournoi ne sera pas classée et ne figurera pas dans l'état de résultats.

Il est aussi rappelé que toute paire inscrite à un tournoi officiel a l'obligation de disputer l'ensemble des parties demandées par l'organisateur, y compris les éventuels matches de classement.

6.11. Plaintes éventuelles

Tout.e joueur.euse a le droit de déposer un protêt en cas d'infractions au règlement, ou de soulever d'autres objections relatives à l'organisation ou au déroulement du tournoi.

Les protêts survenant avant le début du tournoi (contre les têtes de série, la composition des groupes/tableaux et la manière d'établir l'ordre des jeux) doivent être communiqués au responsable du tournoi immédiatement après leur prise de connaissance, et dans tous les cas avant le premier match du tournoi. Le responsable du tournoi tranche sans appel.

Les protêts survenant après la fin du tournoi doivent être envoyés par mail à l'organisateur du tournoi et à *Swiss Tennis Padel* à l'adresse mail suivante : info@swisstennis-padel.ch, en indiquant l'état de fait et la violation du règlement. Une semaine après la fin du tournoi, aucun protêt ne sera accepté.

Les décisions relatives au refus de protêts peuvent faire l'objet d'un recours.

6.12. Recours en cas de litige

Dans le cas d'une plainte ou d'un protêt refusé, d'un conflit sportif ou d'un acte répréhensible survenant au cours d'une compétition, un recours peut être formulé selon les prescriptions du [ROJ](#) de *Swiss Tennis*.

6.13. Prize money / Prix

Il est rappelé que seules les épreuves Actif peuvent être dotées financièrement.

Seuls les tournois de niveau P500 / P1000 ont l'obligation d'offrir du Prize Money, ce pour les équipes qui atteignent au moins les 1/2 finales.

Pour les tournois Actif de niveaux P20 / P50 / P100 / P200 / P300, c'est à l'organisateur de définir librement s'il souhaite ou non doter son tournoi de Prize Money.

- Tout prix annoncé doit être distribué, quels que soient le nombre et le classement des paires engagées.
- Si le tournoi ne va pas jusqu'à son terme, les prix doivent être partagés entre les paires restant en course, en tenant compte de l'avancement

- du tableau.
- L'organisateur peut décider de ne pas distribuer le prix à une paire qui ne dispute pas sa chance jusqu'à la fin du tournoi (match de classement), à la condition toutefois que ce tournoi ait eu lieu dans les délais fixés par le calendrier.
 - Toute paire dont l'un.e des joueurs.euses est reconnu.e blessé.e à l'issue d'une partie qu'elle a gagnée, qu'elle soit ou non remplacée pour la suite du tournoi, doit se voir remettre le prix auquel elle peut prétendre du fait de sa victoire.
 - Dans tous les cas spéciaux, le Club organisateur tranche sans appel.

Voici une répartition possible du Prize Money d'un tournoi P1000, donnée à titre indicatif :

P1000	Répartition du prize money total en %, par paire
Vainqueurs	42%
Finalistes	28%
1/2 Finalistes	15%
1/2 Finalistes	15%

7 Nombre de points et classement / ranking

- 7.1. Le classement sert à renseigner sur le niveau des joueurs.euses selon leurs résultats en tournois. Le classement a pour but d'assurer un système de compétition équilibré et adapté à tous.
- 7.2. Un classement séparé est établi pour les catégories :
 - Actif Messieurs
 - Actif Dames
 - 35+ Messieurs
 - 35+ Dames
 - 45+ Messieurs
 - 45+ Dames
 - U12 Open
 - U14 Open
 - U16 Open
 - U18 Open
- 7.3. Dans ce classement, les points des tournois P20 / P50 / P100 / P200 / P300 /

P500 / P1000 sont additionnés. Le classement est constitué de la somme des points des 10 meilleurs tournois (les 10 résultats ayant rapporté le plus de points) lors des douze (12) derniers mois.

- 7.4. Les tournois internationaux ne sont, pour l'instant, pas pris en compte dans le calcul des différents classements.
- 7.5. Le classement est calculé sur un rythme hebdomadaire après chaque semaine de tournoi et publié sur le site de Tournament Software.
- 7.6. Lors de chaque tournoi, selon sa catégorie, il y a des points au classement à gagner. La catégorie (par exemple P100) reflète le nombre maximum de points à gagner par le vainqueur du tournoi. La répartition des points pour les autres paires se fait au moyen d'un tableau dégressif qui permet de gagner plus de points en fonction du nombre de paires inscrites (voir le document [Attribution des Points – Tournois 2025](#) pour plus de détails).
- 7.7. Les points gagnés par un joueur homme dans les catégories de tournois Messieurs, Open et Mixte, comptent dans le ou les classements Messieurs (selon le cas, Actif, 35+ ou 45+).
- 7.8. Les points gagnés par une joueuse femme dans les catégories de tournois Dames, Open et Mixte, comptent dans le ou les classements Dames (selon le cas, Actif, 35+ ou 45+).

7.9. **Tournois de catégorie Juniors**

Les points gagnés dans les différentes catégories Junior ne comptent que pour les classements Juniors spécifiques.

Exemple : Si un joueur ou une joueuse joue un tournoi Junior U18, les points gagnés compteront uniquement pour le classement U18 Open.

7.10. **Tournois de catégorie 35+ et 45+**

Les points gagnés dans les catégories 35+ ou 45+ ne comptent que pour le classement spécifique de ces catégories.

Exemple : Si un joueur joue un tournoi 35+ Messieurs, les points gagnés compteront uniquement pour le classement 35+ Messieurs

7.11. **Tournois de catégorie Actif**

- Les points gagnés dans la catégorie Actif par un.e joueur.euse répondant à la classe d'âge Actif (entre 18 et 35 ans) ne comptent que pour le classement Actif, Actif Messieurs ou Actif Dames.
- Les points gagnés dans la catégorie Actif par un.e joueur.euse Junior

comptent pour le classement Actif (Actif Messieurs ou Actif Dames) et aussi pour le classement Junior spécifique à sa catégorie d'âge (U12, U14, U16 ou U18)

Exemple 1 : si un joueur Junior U18 joue un tournoi Actif, les points gagnés lors de ce tournoi compteront dans le classement Actif Messieurs ET dans le classement U18 Open.

Exemple 2 : si une joueuse Junior U16 joue un tournoi Actif, les points gagnés lors de ce tournoi compteront dans le classement Actif Dames ET dans le classement U16 Open.

- Les points gagnés dans la catégorie Actif par un.e joueur.euse répondant à la classe d'âge 35+ ou 45+ comptent pour le classement Actif (Actif Messieurs ou Actif Dames) et aussi pour le classement spécifique à sa catégorie d'âge, 35+ (35+ Messieurs ou 35+ Dames) ou 45+ (45+ Messieurs ou 45+ Dames)

Exemple 1 : si une dame 45+ joue un tournoi Actif (Dames, Open ou Mixte), les points gagnés lors de ce tournoi compteront dans le classement Actif Dames ET dans le classement 45+ Dames.

Exemple 2: si un homme 35+ joue un tournoi Actif (Messieurs, Open ou Mixte), les points gagnés lors de ce tournoi compteront dans le classement Actif Messieurs et dans le classement 35+ Messieurs

- 7.12. Les joueurs.euses ayant disputé au moins un match et déclarant forfait pour la suite du tournoi, gagneront les points correspondant au stade atteint, mais encourront une éventuelle sanction selon les dispositions du [Catalogue d'amendes/de sanctions de Swiss Tennis Padel](#).

En revanche, aucun match disputé : 0 point pour le classement.

- 7.13. Les points que rapportent les différents tournois, en fonction du niveau et du nombre de paires participantes, sont détaillés dans le document [Attribution des Points – Tournois 2025](#).